

**23.—Ensemble de toute l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger, 1944**

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur au 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Réclamations payées (net)
	\$	\$	\$	\$
Compagnies canadiennes (vie)—				
Fédérales.....	917,238,881	9,679,815,020	283,897,537	115,449,853
Provinciales.....	38,200,359	171,502,826	4,549,741	1,098,734
Sociétés fraternelles canadiennes—				
Fédérales.....	18,858,178	223,039,673	3,800,959	5,043,286
Provinciales.....	12,055,576	93,031,148	2,502,708	1,939,879
Compagnies britanniques (vie).....	15,944,248	171,997,834	4,654,059	2,576,808
Compagnies étrangères (vie).....	282,660,703	2,965,501,763	84,145,956	32,939,911
Sociétés fraternelles étrangères.....	12,140,059	89,758,370	2,068,944	1,179,928
<b>Grands totaux.....</b>	<b>1,297,098,004</b>	<b>13,394,646,634</b>	<b>385,619,904</b>	<b>160,228,399</b>

**Section 3.—Assurances diverses**

Depuis 1875, l'assurance sur les risques autres que la vie ou le feu a fait des progrès constants. Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année civile 1880 fait voir que le nombre de compagnies autorisées à vendre de l'assurance-accident, de cautionnement, contre le bris de glace et contre les explosions de chaudières à vapeur—les quatre seuls genres d'assurances diverses vendues alors—est de 5, 3, 1 et 1 respectivement. Le rapport de l'année 1940 indique que l'assurance diverse au Canada comprend maintenant différentes formes d'accident et 24 autres genres d'assurance vendue par les compagnies à charte fédérale. En 1880, il y a dix compagnies qui s'occupent d'assurances diverses, mais en 1944 il y en a 262 dont 57 canadiennes, 70 britanniques et 135 étrangères; 212 de ces 262 compagnies vendent aussi de l'assurance-feu. En outre, 20 sociétés ou ordres fraternels vendent de l'assurance-accident et de l'assurance-maladie aussi bien que de l'assurance-vie et deux sociétés ou ordres fraternels ne vendent que de l'assurance-accident.

Le tableau 24, qui donne la répartition des affaires dans ce domaine entre les compagnies à charte fédérale et provinciale, montre que, comme dans le cas de l'assurance-vie et de l'assurance-feu, la majeure partie des affaires (soit environ 88 p.c. dans le cas présent) est effectuée par les compagnies à charte fédérale.

Etant donné, comme on l'indique plus haut, que la plupart des compagnies qui s'occupent d'assurances diverses au Canada vendent aussi l'assurance-feu, leur actif, leur passif, leurs recettes et leurs déboursés pour toutes opérations sont compris dans les statistiques financières des compagnies d'assurance-feu données à la section 1, sous-section 3, de ce chapitre. Le tableau 26 contient des chiffres semblables pour les 10 compagnies canadiennes dont les opérations se limitent à l'assurance autre que l'assurance-feu et l'assurance-vie. De même, en 1944, on compte 3 compagnies britanniques et 42 compagnies étrangères qui se limitent au même domaine.

L'assurance de l'automobile continue à faire bonne figure pendant les années de guerre, avec une proportion de perte d'environ 45 p.c.; à cause de la diminution de la circulation, la proportion est légèrement moindre que celle des années d'avant-guerre.